

DEPISTAGE OFFICIEL DE LA DYSPLASIE DE LA HANCHE OU DU COUDE

par lecture de radiographies numérisées téléchargées sur le portail internet

<http://www.myvetsxl.com>

Conformément aux décisions prises lors de la réunion internationale sur la dysplasie de la hanche qui s'est tenue à Copenhague les 18 et 19 mars 2006, avec beaucoup de retard, la version française du portail internet destiné au téléchargement direct des radiographies numérisées de dépistage de la dysplasie de la hanche et du coude est désormais fonctionnelle à l'adresse : <http://www.myvetsxl.com>

Ce portail permet aux vétérinaires qui effectuent des radiographies numérisées (au format DICOM) de télécharger directement ces images sur le site dédié, ce qui supprime l'obligation d'impression des images sur film plastique transparent pour la lecture officielle.

Les lecteurs ont accès uniquement aux clichés relevant des races pour lesquelles ils sont lecteurs officiels.

Le site internet fournit aux lecteurs des images qui sont toutes calibrées de manière identique. Il met également à leur disposition des outils de mesure qui sont identiques pour tous les lecteurs, et ce dans tous les pays européens desservis par le site internet. Ce système fait disparaître les éventuelles contestations de mesures liées à l'utilisation d'outils informatiques différents entre lecteurs, ou d'un pays à l'autre. Cela permet par ailleurs de valider avec plus de facilité les lectures « trans-frontalières » de radiographies numérisées.

L'utilisation du site est exclusivement réservée aux professionnels. Le vétérinaire doit procéder, une fois pour toute, à son inscription sur le site selon la procédure requise. Le téléchargement d'un fichier génère un coût qui est facturé au vétérinaire. Chaque dossier téléchargé peut contenir à la fois les radiographies des hanches et des coudes mais **doit correspondre à un seul animal.**

TRES IMPORTANT : l'informatique ne tolérant aucune erreur de saisie, le vétérinaire doit **veiller absolument à identifier correctement le dossier en remplissant soigneusement les cases correspondant à la race, au nom officiel du chien, au club de race.**

A chaque dossier téléchargé il est attribué un **numéro de fichier**. Ce numéro est un moyen simple et très fiable pour retrouver le dossier. **Il faut donc demander au vétérinaire d'inscrire ce numéro de fichier ainsi que la date du téléchargement sur l'attestation habituelle qu'il doit remettre au propriétaire.** Ce sera en plus la preuve que le dossier a bien été téléchargé.

Le site [myvetsxl.com](http://www.myvetsxl.com) contient désormais des milliers de dossiers radios, la moindre erreur d'identification d'un dossier peut le rendre très difficile et souvent impossible à retrouver par le lecteur.

ATTENTION : L'envoi d'images radiographiques sur support type CDROM, DVD, clé USB, ou par courrier électronique **demeure non-autorisé** dans le cadre de la lecture officielle. L'impression des images numérisées sur support plastique transparent reste en revanche toujours possible.

ATTENTION : Le téléchargement des images ne dispense pas le vétérinaire de délivrer au propriétaire une attestation réglementaire de contrôle de l'identité de l'animal, indiquant les modalités (Anesthésie/sédation profonde) de réalisation de la radiographie des hanches.

Le dossier de demande de lecture des radiographies est ensuite adressé par le propriétaire selon le protocole choisi par le club de race, soit au responsable du club qui centralise les dossiers avant de les expédier à leur lecteur, soit directement au lecteur officiel.

En résumé, le dossier de demande de lecture de radios numérisées doit contenir :

- L'attestation du vétérinaire complétée du numéro du fichier sur le site myvetsxl.com
- La photocopie de l'inscription au L.O.F. (ou à défaut de la carte d'identification)
- Un document intitulé « demande de lecture d'un cliché numérisé » (copie ci-jointe).
Sur ce document, doivent être inscrits le nom du propriétaire et son n° de téléphone pour pouvoir le joindre en cas de problème
- Une enveloppe format A4 correctement affranchie et comportant l'adresse pour le retour du dossier et des résultats
- Le chèque pour le règlement, soit des frais pour le club , soit des honoraires du lecteur en cas d'envoi direct.